

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 novembre 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Claude Lacasse
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2007-1028-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-1029-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-1030-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 OCTOBRE 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 31 octobre 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-1031-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine du 25 septembre et du 12 octobre 2007 ;
 - de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 3 octobre 2007 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 9 octobre 2007.
-

CE-2007-1032-REC PLAN D'ACTION MUNICIPAL DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES 2008 – LOI 56

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-09-25/2 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action

communautaire et de la condition féminine concernant l'adoption du plan d'action municipal de la Loi 56 à l'égard des personnes handicapées – année 2008, « *Des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services* » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du plan d'action municipal de la Loi 56 - année 2008, « *Des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services* », joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et mandate la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine à suivre et assurer le suivi du plan d'action.

**CE-2007-1033-REC AUGMENTATION DES MONTANTS
D'INFRACTION POUR LES EXCÈS DE
VITESSE**

ATTENDU la recommandation numéro CC-2007-10-09/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant l'augmentation du montant des amendes suite à la commission d'une infraction concernant les excès de vitesse, au Code de sécurité routière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que le Comité exécutif recommande au Conseil d'être l'initiateur auprès du ministère de la Sécurité publique pour que soit augmenté le montant des amendes suite à la commission d'une infraction concernant les excès de vitesse, au Code de sécurité routière.

Que le Conseil municipal invite les autres Villes du Québec à transmettre une recommandation semblable audit ministère de la Sécurité publique.

**CE-2007-1034-DEC MARQUAGE POUR ALLÉGER LE TRAFIC SUR
CÔTE DE TERREBONNE À L'INTERSECTION
DU BOULEVARD DES SEIGNEURS ET EN
FACE DU STATIONNEMENT INCITATIF DE
L'AMT**

ATTENDU les plaintes de citoyens concernant les mouvements illicites devant le stationnement incitatif situé sur la côte de Terrebonne et le très grand nombre d'infractions constaté par la Direction de la police;

ATTENDU la demande de la division du transport collectif de la MRC les Moulins concernant les problèmes d'accès et de retards des autobus à cause du blocage des intersections et accès du stationnement incitatif par les véhicules automobiles;

ATTENDU QUE des observations aux heures de pointe par la Direction de la police et par la Direction du génie et projets spéciaux ont permis de constater, hors de tout doute, du bien fondé de la demande de la MRC des Moulins;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a également analysé la situation pour les approches de l'intersection de la côte de Terrebonne et du boulevard des Seigneurs, ainsi que pour tous les accès au stationnement incitatif;

ATTENDU QUE des améliorations à la signalisation et au marquage sont requises ainsi que des mesures temporaires de correction des mouvements illicites, à savoir:

- Quadrillage de l'intersection de la sortie A-25 et du boulevard des Seigneurs;
- Fermeture du terre-plein avec pots de fleurs devant le commerce Place de Terrebonne;
- Rétrécissement avec pots de fleurs de l'accès du stationnement des autobus;
- Quadrillage de l'intersection de l'accès du stationnement des autobus;
- Rétrécissement avec pots de fleurs de l'accès du stationnement des usagers;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire peut réaliser présentement ces travaux à même son budget d'opération et que dans l'éventualité où ces mesures temporaires seront efficaces il sera possible de considérer des mesures plus permanentes, c'est-à-dire de réaménagement géométrique;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que le Comité exécutif approuve la signalisation, le marquage et les mesures de corrections, telles que montrés aux plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que la Direction de l'entretien du territoire procède à l'implantation de la nouvelle signalisation, du nouveau marquage et des mesures de corrections, dès l'automne 2007.

**CE-2007-1035-REC COMITÉ DE CIRCULATION / 9 OCTOBRE 2007
/ REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 9 octobre 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CC-2007-10-09/03	Enlèvement des panneaux des traverses d'écoliers en avant de l'école de l'Odyssee (menant aux condominiums de la rue de la Jonquille) ;
CC-2007-10-09/05	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Michaud, à l'intersection de la rue Kirouac ;
CC-2007-10-09/08	Installation de panneaux « ne pas bloquer l'intersection » sur Grande Allée, à l'intersection de la rue Lévis ;
CC-2007-10-09/09	Installation de panneaux « arrêt » sur la montée Gagnon, à l'intersection de la rue Marie-Josée ;
CC-2007-10-09/10	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue du Médoc, à l'intersection de la rue de Touraine ;

CC-2007-10-09/11	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue du Médoc, à l'intersection de la rue du Calvados ;
CC-2007-10-09/12	Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur une distance de 5 mètres de chaque côté de l'entrée du 363, rue Léveillé ;
CC-2007-10-09/15	Installation de panneaux « interdiction de virage en U » sur le chemin Gascon, à l'intersection de la rue Pascal-Gagnon.

CE-2007-1036-DEC PLAN D'ACTION FAMILLE

ATTENDU QU'une des mesures du plan d'action de la politique familiale consiste à *Développer une signature Qualité Famille afin de promouvoir les organismes et les entreprises privées qui favorisent les activités parents/enfants*;

ATTENDU QU'il s'agit d'une mesure fondamentale pour le développement des mesures subséquentes;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-10-12/1 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant l'élaboration d'une *signature Qualité Famille* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le service des communications soit et est mandaté afin de travailler et d'élaborer une *signature Qualité Famille* en collaboration avec la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine.

CE-2007-1037-DEC MANDAT AU COMITÉ DE CIRCULATION / ÉTUDE DU RÉSEAU DES RUES

Il est unanimement résolu que mandat soit donné à la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) afin de regarder les rues avec courbes dans le but d'établir la nécessité ou non d'un lignage central.

CE-2007-1038-DEC CESSIONS DE TERRAINS / LES DÉVELOPPEMENTS DOMICIL INC.

ATTENDU QUE la compagnie Les Développements Domicil inc. et autres compagnies liées ont signé des promesses de cession en faveur de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE pour les autres parcs et rues, Domicil avait reconnu devoir des taxes dues et s'était engagé à les payer le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE près d'un an et demi s'est écoulé et que Domicil n'a toujours pas payé les taxes dues sauf en ce qui concerne le bassin de rétention;

ATTENDU QUE Domicil n'a toujours pas signé les contrats ni payé les taxes dues malgré les demandes répétées de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent afin de faire respecter les promesses et engagements de Domicil;

ATTENDU QU'il est nécessaire de soumettre le tout à nos procureurs afin qu'ils entreprennent une action en passation de titres à l'encontre de Domicil et/ou toute compagnie cessionnaire des droits de cette dernière;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que tous les dossiers de cession de terrains par Les Développements Domicil inc. et Les Habitations Domicil inc. soit soumis à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin qu'elle entreprenne une action en passation de titres en faveur de la Ville de Terrebonne.

**CE-2007-1039-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK ET DU
BISTRO MCTAVISH À 3 H / 31 DECEMBRE
2007 AU 1^{er} JANVIER 2008**

ATTENDU la lettre datée du 26 octobre 2007 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick inc., ainsi que celui du Bistro McTavish à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008 pour le Bar St-Patrick inc. et le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CE-2007-1040-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 075 669,88\$ préparée le 1^{er} novembre 2007.

**CE-2007-1041-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 5 229 420,81\$ préparée le 31 octobre 2007.
-

CE-2007-1042-DEC NOMINATION / CHEF DE GROUPE AU SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de chef de groupe au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Marcel Lapierre au poste de chef de groupe au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 12 novembre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2007-1043-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Diane Bertrand Côté au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire, classe 4, à compter du 11 novembre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2007-1044-DEC OFFRE DE SERVICES / MANDAT DE NÉGOCIATION / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 1009, COLS BLEUS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, datée du 22 octobre 2007, pour un soutien professionnel dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus) de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411.

CE-2007-1045-DEC OFFRE DE SERVICES / ASSESSEUR PATRONAL / ARBITRAGE DE DIFFÉREND / FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services du Centre de ressources municipales (CRM), datée du 7 novembre 2007, pour des services d'assesseur dans le cadre de l'arbitrage de différend avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-210-00-412.

CE-2007-1046-DEC DISPOSITION DE VÉLOS RÉCUPÉRÉS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne détient actuellement plusieurs vélos retrouvés sur la voie publique ;

ATTENDU QUE, depuis quelques années, ces biens sont remis à des organismes sans but lucratif, le tout en vertu de l'article 28 (2) de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise, à titre d'aide financière, le don d'un lot de vélos à l'organisme GPAT. Ledit lot de vélos est plus amplement décrit à l'annexe du rapport présenté par M. Michel Sarrazin.

CE-2007-1047-DEC MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉFECTION DU BÉTON BITUMINEUX SUR LA MONTÉE MAJOR / ENTRE LES RUES GUÉRIN ET RODRIGUE / RÈGLEMENT NUMÉRO 373

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2007-822-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de repavage du boulevard des Seigneurs et de la montée Major, le tout pour un montant de 59 500\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux de repavage du boulevard des Seigneurs et de la montée Major et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 14 651,15\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-307 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-1048-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL, CONSTRUCTION DE FONDATION DE RUE ET POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT DANS LA RUE DES MIGRATEURS / SECTEUR LACHENAIE / RÈGLEMENTS NUMÉROS 343 ET 370

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de construction de fondation de rue et poste de pompage d'égout dans la rue des Migrateurs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de construction de fondation de rue et poste de pompage d'égout dans la rue des Migrateurs, le tout pour un montant n'excédant pas 21 917\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds des règlements numéros 343 et 370. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-308 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-1049-REC SOUMISSION / CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT SUR LA ROUTE 344 AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 40 ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION CHEMIN SAINT-CHARLES ET LA MONTÉE DES PIONNIERS / RÈGLEMENT NUMÉRO 382

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction du pont d'étagement sur la route 344 au-dessus de l'autoroute 40 et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et la montée des Pionniers ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 août 2007, à savoir ;

Les Grands Travaux Soter inc.	12 623 879,72\$
Demix Construction Laval	13 078 860,78\$
Dubé et associés inc.	13 252 082,14\$
Groupe TNT Merceron	13 876 648,39\$
Asphalte Desjardins inc.	14 131 046,95\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Grands Travaux Soter inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 septembre 2007 par M. Christian Lemay, directeur principal – Ponts et Ouvrages d'art de la firme Dessau-Soprin inc. ;

ATTENDU le protocole numéro 84-305 intervenu entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la participation financière du ministère des Transports du Québec pour ce projet est de l'ordre de 394 199,50\$ pour l'enlèvement et la reconstruction d'une partie du système d'éclairage de l'autoroute 40 situé dans le terre-plein central ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC.** pour la construction du pont d'étagement sur la route 344 au-dessus de l'autoroute 40 et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Charles et la montée des Pionniers, pour un montant de 12 623 879,72\$ (t.t.c.) selon la répartition suivante :

Règlement d'emprunt numéro 382 :	10 732 496,91\$ (taxes en sus)
Ministère des Transports du Québec :	394 199,50\$

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 382 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CE-2007-1050-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DE STATIONNEMENT AU 940, MONTÉE MASSON / RÈGLEMENT NUMÉRO 352

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la réfection de stationnement au 940, montée Masson ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 novembre 2007, à savoir ;

Les Entreprises Guy Desjardins inc.	200 053,79\$
Pavage Tallarita	218 165,82\$
Pavage des Moulins inc.	226 848,24\$
ABC Rive-Nord	237 000,00\$
Construction Léomar inc.	247 408,24\$
Construction Anor (1992) inc.	247 511,82\$ <i>corrigé</i>
Simard-Beaudry Construction inc.	256 717,96\$
J. Dufresne Asphalte ltée	257 828,97\$
Asphalte Desjardins inc.	288 619,69\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 novembre 2007 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC.** pour la réfection de stationnement au 940, montée Masson, pour un montant de 175 562,78\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 352. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0310 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-1051-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURES, D'ENROBÉ BITUMINEUX ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER SUR LA RUE DES MIGRATEURS / RÈGLEMENT NUMÉRO 343

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier sur la rue des Migrateurs ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 octobre 2007, à savoir ;

Construction Soter inc.	872 759,92\$
ABC Rive-Nord inc.	879 600,00\$
Maskimo Construction inc.	897 816,45\$
Simard-Beaudry Construction inc.	926 038,44\$
J. Dufresne Asphalte ltée	976 061,52\$
G. Giuliani inc.	992 950,04\$
Sintra inc.	1 282 493,58\$
Construction DJL inc.	1 347 069,04\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Soter inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 novembre 2007 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION SOTER INC.** pour la construction de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier sur la rue des Migrateurs, pour un montant de 765 914,82\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 343. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0309 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-1052-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN
PUBLIC / CÉGEP DE TERREBONNE /
MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 19 décembre 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio, organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 19 décembre 2007.

Dans un premier temps : des coureurs utiliseront la piste cyclable sur le boulevard des Entreprises et la rue Edouard-Michelin et les autres activités se feront selon les trajets suivants :

Trajet de 13h40 à 15h00

Départ du CÉGEP, 2505, boulevard des Entreprises, à gauche sur le boulevard Édouard-Michelin jusqu'au 2499, sur la piste cyclable jusqu'au 2055, boulevard des Entreprises (Rona, Centre de Distribution) puis retour par le même chemin. Aller-retour 1, 2 ou 4 fois selon l'épreuve des participants (6, 8, 10 ou 21 km).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2007-1053-DEC LETTRE DU CLUB OPTIMISTE ARC-EN-CIEL
(DE LACHENAIE) / FÊTE NATIONALE DU
QUÉBEC**

ATTENDU la lettre du Club Optimiste Arc-en-Ciel de Lachenaie datée du 21 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE cet organisme ne désire plus organiser la Fête Nationale dans le secteur Lachenaie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du Club Optimiste Arc-en-Ciel et mandate la Direction du loisir et vie communautaire et la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la

condition féminine afin de suggérer une nouvelle orientation à prendre pour l'organisation de la Fête Nationale dans le secteur Lachenaie.

CE-2007-1054-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Vice-Président

Assistant-secrétaire